Contraintes de l'autonomisation économique des femmes rurales au sein des coopératives vivrières dans le département de SINFRA (centre-ouest de la côte d'ivoire)

KRA Kouakou Toussaint

Résumé

En Côte d'Ivoire, les femmes rurales jouent un rôle déterminant dans la production vivrière et la sécurité alimentaire des ménages. Leur implication aux coopératives leur offre un levier pour améliorer leurs revenus et s'insérer dans les circuits économiques. Cependant, dans le département de Sinfra, important bassin vivrier du Centre-Ouest ivoirien, ces femmes restent confrontées à de nombreuses contraintes qui freinent leur autonomisation économique. Cette étude analyse ces contraintes à travers une approche méthodologique mixte, combinant recherche documentaire, enquêtes quantitatives et qualitatives et observations de terrain auprès de 179 femmes issues de quatre coopératives, sélectionnées par choix raisonné. Les résultats révèlent une population majoritairement ivoirienne (87 %) et allochtone (72,07 %), dont l'autonomisation économique est essentiellement entravée par un accès limité aux facteurs de production et par des difficultés de commercialisation de leurs produits.
Mots-clés : contraintes, autonomisation économique, femmes rurales, association, département de Sinfra

Abstract

In Côte d'Ivoire, rural women play a crucial role in subsistence farming and household food security. Their involvement in cooperatives provides them with a means of improving their incomes and integrating into economic networks. However, in the department of Sinfra – a major food-producing region in central-western Côte d'Ivoire – these women continue to face numerous constraints that hinder their economic empowerment. This study analyses these constraints using a mixed-methods approach, combining literature review, quantitative and qualitative surveys, and field observations

involving 179 women from four cooperatives, selected through purposive sampling. The results reveal a population that is predominantly Ivorian (87 per cent) and non-native (72.07 per cent), whose economic empowerment is primarily hampered by limited access to factors of production and difficulties in marketing their products.
Keywords : constraints, economic empowerment, rural women, association, Sinfra department

Introduction

Dans le monde, les femmes rurales participent à la croissance économique et à la sécurité alimentaire (D. JULIE et al., 2014, p. 45). Elles sont les principales actrices de la production et de la commercialisation des produits vivriers sur les marchés. Cependant, elles rencontrent des difficultés dans la pratique de leur activité quotidienne. Il s'agit par exemple du fait que ces femmes ont nettement moins accès aux ressources et aux services dont elles ont besoin pour augmenter leur productivité et leurs revenus, et alléger leurs tâches ménagères (FIDA, 2011, p. 1). En Côte d'Ivoire, l'OCDE (2011, p. 6) estime que les femmes sont confrontées à des discriminations et exclusions à plusieurs niveaux de la société par rapport aux hommes. Alors que ces femmes assument 66 % du travail effectué et produisent 50 % de la nourriture, elles ne perçoivent que 10 % des revenus et possèdent seulement 1 % des biens fonciers. Cependant, en dépit des efforts de l'État ivoirien, la pauvreté est plus défavorable aux femmes (51,98 %) qu'aux hommes (49,02 %) (PND, 2021-2025, p. 31).

Les femmes des coopératives vivrières du département de Sinfra n'échappent pas à ce phénomène. Elles sont dans la production, la transformation et la commercialisation des produits vivriers. Cependant, malgré tous ces efforts, ces femmes peinent à affirmer leur autonomie économique. De ces

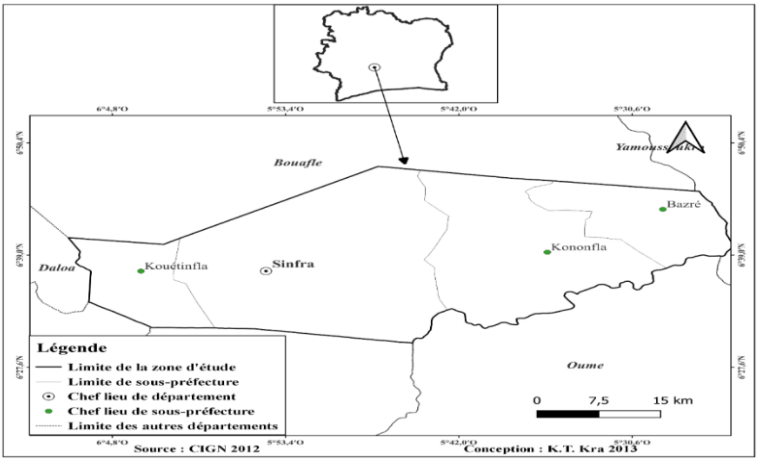
constats naît la question suivante : quelles sont les contraintes de l'autonomisation économique des femmes rurales des coopératives vivrières dans le département de Sinfra ? L'objectif principal de cette recherche est d'analyser les contraintes de l'autonomisation économique des femmes rurales membres des coopératives vivrières dans le département de Sinfra. Cette recherche expose d'une part les caractéristiques socioéconomiques des femmes membres des coopératives et d'autre part les contraintes de leur autonomisation économique.

1- Méthode et matériels

1.1. Présentation de la zone d'étude

Le département de Sinfra est situé au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire (Figure 1) ; à 320 km d'Abidjan, à l'Est à 80 km de Yamoussoukro et au Nord à 50 km de Bouaflé. Il est localisé en zone forestière et fait partie des trois départements de la région de la Marahoué. Il couvre une superficie de 1 600 km² ; sa population est estimée à 17 000 habitants (RGPH, 2014).

Figure 1 : localisation de la zone d'étude



Il se caractérisé par une zone humide influencée par un climat de type équatorial de transition atténué avec une pluviométrie annuelle de 1800 mm. La température moyenne de la zone varie entre 21°C et 27°C et présente des amplitudes annuelles faibles de l'ordre de 5°C et les précipitations sont en moyenne de 1 069.4 mm (V.H.B. N'Guessan, 2011, p. 15). Le département est constitué d'une population cosmopolite. Les autochtones sont les Gouro. En dehors de ce peuple, on trouve les allochtones (Baoulé, Malinké et autres communautés ivoiriennes) et les allogènes (Maliens, Burkinabé, Guinéens, les Nigériens).

1.2. Méthodes de collecte des données

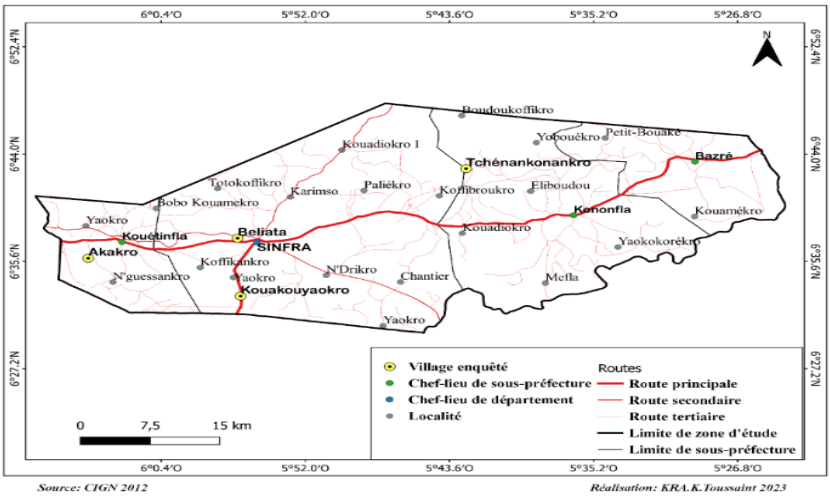
Cette étude repose sur une approche méthodologique combinant une recherche documentaire et une enquête de terrain. La recherche documentaire a permis de dresser l'état des connaissances sur la problématique de l'autonomisation économique des femmes en milieu rural, d'identifier les

principaux cadres théoriques et conceptuels, ainsi que de préciser l'orientation scientifique de l'étude. L'enquête de terrain a été réalisée selon une méthode d'échantillonnage raisonnée.

1.2.1. Le choix des localités

Le choix des localités s'est fondé sur la présence d'organisations féminines intervenant dans les activités vivrières ainsi que sur leur rôle dans l'approvisionnement et l'animation des marchés locaux. À partir de ces critères, quatre localités ont ainsi été retenues (Figure 2).

Figure 2 : localités enquêtées dans le département de Sinfra



Source: CIGN 2012 *Réalisation: KRA.K.Toussaint 2023*

1.2.2. Critères de choix des femmes

Les enquêtées ont été sélectionnées selon plusieurs critères : être membre ou non d'une organisation féminine, exercer une activité dans la filière vivrière (production, transformation ou

commercialisation) et résider dans les localités retenues. Au total, 179 femmes ont été interrogées (Tableau 1).

Tableau 1 : répartition de la population enquêtée

Coopératives des femmes	Sous-préfectures	Villages/ Campements	Date de création	Membres de l'organisation
Moyé	Bazré	Tchenankonankro	2016	39
Yaki-Tikpa	Kononfla	Kouakouyaokro	2016	40
Tchiva	Sinfra Centre	Beliata	2016	40
He Yo Enian	Kouétinfla	Akakro	2019	60
Total				179

Source : Enquêtes de terrain 2021

1.2.3. L'enquête par entretien

Les entretiens semi-directifs ont été conduits sous forme de focus groups auprès des quatre coopératives féminines sélectionnées afin de recueillir des informations qualitatives sur leurs stratégies d'organisation et les contraintes auxquelles elles sont confrontées. Un entretien individuel a également été réalisé avec le responsable local de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) de Sinfra afin d'obtenir des informations institutionnelles sur l'encadrement des organisations féminines agricoles.

1.2.4. L'observation directe

L'observation s'est faite dans l'optique d'avoir une idée sur les activités, les pratiques et les problèmes des femmes rurales membres des coopératives vivrières. Les observations de terrain ont été documentées à l'aide d'un smartphone utilisé pour la prise de photographies illustrant les activités des femmes et les réalités observées sur les sites d'étude.

1.3. Traitement des données

Le traitement des données a mobilisé plusieurs outils numériques. Les données quantitatives ont été saisies, codifiées et analysées sous Microsoft Excel 2019, qui a également servi à la réalisation des tableaux statistiques et des graphiques. La rédaction et la mise en forme du document ont été effectuées avec Microsoft Word 2019**.** Enfin, les cartes ont été produites à l'aide du logiciel QGIS 3.10, permettant de représenter spatialement les localités d'étude et les principaux éléments géographiques mobilisés dans l'analyse.

2- Résultats de l'étude

Les résultats obtenus révèlent successivement le profil socio-éducatif et économique des femmes rurales et les contraintes qui fragilisent leur autonomisation économique.

2.1. Profil socio-éducatif des femmes membres des coopératives vivrières dans le département de Sinfra

Cette partie permet de cerner le profil socio-éducatif des femmes rurales membres des coopératives qui fragilise leur autonomisation économique dans le département de Sinfra. Elle met en évidence le niveau d'instruction, la formation professionnelle, la situation matrimoniale et le niveau de revenu saisonnier.

2.1.1. Des femmes dominées par des Ivoiriennes

L'analyse de nos résultats met en évidence une prédominance des nationaux ivoiriens ainsi qu'une forte représentation des populations allochtones au sein des coopératives féminines du département de Sinfra (Tableau 3).

Tableau 3 : profil démographique des femmes membres des coopératives vivrières du département de Sinfra

Variables	Profil	Pourcentage
La nationalité	Ivoirienne	87 %
	Etrangère	13 %
L'origine	Allochtone	72,07 %
	Autochtone	14,93 %
	Allogène	13 %

Source : Enquêtes de terrain 2021

Le profil des femmes membres des coopératives est marqué par la diversité migratoire. Sur le plan de la nationalité, les Ivoiriennes dominent largement (87 %), contre 13 % d'étrangères, reflet de l'ancienneté de l'immigration ouest-africaine dans les zones rurales de production. L'origine révèle une réalité plus nuancée : les allochtones sont majoritaires (72,07 %), tandis qu'autochtones (14,93 %) et allogènes (13 %) occupent des poids comparables et minoritaires. Ce résultat est notable : les femmes autochtones, pourtant détentrices historiques des droits fonciers coutumiers, sont les moins représentées dans les coopératives. Cela suggère que ces structures fonctionnent surtout comme des espaces d'intégration socio-économique pour les populations migrantes, pour qui l'adhésion coopérative compense un accès moins direct au foncier familial et aux réseaux de solidarité locaux.

2.1.2. Un niveau d'instruction largement dominé par l'analphabétisme

Les femmes rurales membres des coopératives vivrières de Sinfra sont essentiellement des analphabètes (Tableau 4).

Tableau 4 : profil des productrices selon le niveau d'instruction

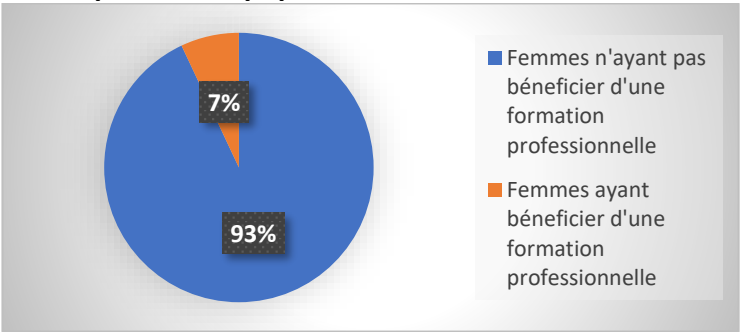
Villages/Campements	Analphabète	Primaire	Secondaire	Total
Tchenankonankro	100%	00%	00%	100%
Kouakouyaokro	70%	30%	00%	100%
Beliata	70%	20%	10%	100%
Akakro	60,46%	39,54%	00%	100%
Total	65,67%	28,36%	5,97%	100%

Source : Enquêtes de terrain 2021

L'analyse de cette figure révèle que 65,67 % des femmes enquêtées sont analphabètes, contre 34,33 % ayant été scolarisées (28,36 % au niveau primaire et 5,97 % au niveau secondaire). Cette situation s'explique par le fait que ces femmes exercent toutes dans le secteur agricole, activité qui n'exige a priori aucun niveau d'instruction particulier. Ce faible niveau d'instruction tend cependant à les cantonner à cette seule activité agricole. Cette prédominance de l'analphabétisme se vérifie dans la quasi-totalité des villages enquêtés. Tel est le cas, de manière particulièrement significative, de Tchenankonankro, où l'ensemble des femmes productrices échantillonnées se révèle analphabète (100 %). À Beliata, 70 % des femmes sont analphabètes, contre 20 % ayant atteint le niveau primaire et 10 % le niveau secondaire. À Akakro, les femmes analphabètes représentent également une majorité (60,46 %), contre 39,54 % ayant le niveau primaire. À Kouakouyaokro enfin, 70 % des femmes sont analphabètes et 30 % ont atteint le niveau primaire. Cette réalité constitue un

véritable handicap à l'autonomisation économique de ces femmes productrices. Il exerce, par ailleurs, une influence négative sur leur capacité à bénéficier d'actions de formation et d'encadrement adaptées (figure 3).

Figure 3 : profil de la population selon le niveau de formation



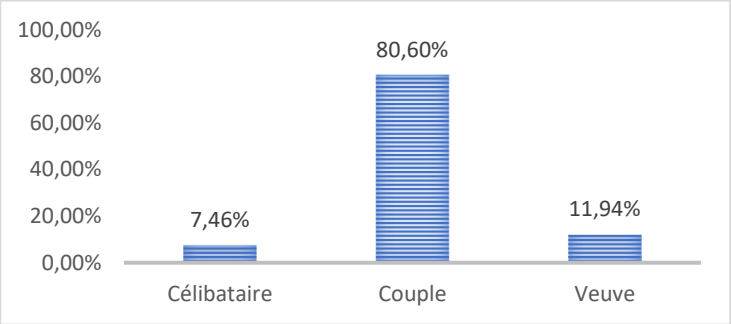
Source : Enquêtes de terrain 2021

93 % des femmes n'ont pas bénéficié de formation contre 7 %. Cette réalité pourrait s'expliquer par le fait que plus de 65,67 % de ces femmes rurales n'ont pas été scolarisées. Par conséquent, elles n'ont aucune maitrise des outils modernes de travail et n'ont aucune connaissance du calendrier agricole. Elles ne bénéficient non plus de l'encadrement des structures. Contrairement aux planteurs des cultures de rentes à Sinfra, les productrices ne bénéficient pas d'encadrement. Cela se justifie par les propos du responsable de l'ANADER à Sinfra : « l'encadrement du secteur du vivrier ne nous intéresse pas trop, notre grande préoccupation est le secteur du café ; cacao ; anacarde. Ce que nous faisons pour les productrices du vivrier c'est de leur trouver des partenaires dans la commercialisation de leurs produits ». Cette situation limite donc l'autonomisation économique de ces femmes.

2.1.3. Des femmes productrices essentiellement en couple

Ces femmes sont en grande partie des femmes au foyer comme l'indique la figure 4.

Figure 4 : distribution des femmes productrices selon la situation matrimoniale



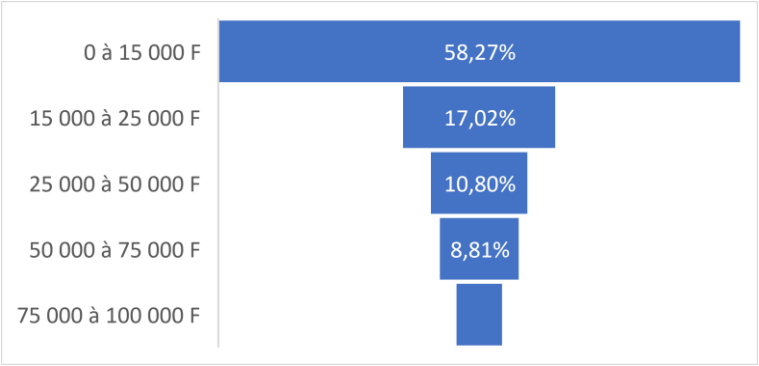
Source : Enquêtes de terrain 2021

Il ressort de cette figure 4 que les femmes rurales membres des coopératives de Sinfra sont en couples. En effet, 80,60 % sont en couple (union libre) contre 11,94 % de veuves et 7,46 % de célibataires. Cette situation s'expliquerait par le fait que ces femmes sont dans la jeunesse. Puisque 63,33 % de ces femmes sont dans la tranche d'âge de 25 à 45 ans ; 23,33 % entre 45 et 60 ans ; 10 % entre 15 et 25 ans et 3 % de 60 ans et plus. Ainsi, ces femmes travaillent non seulement pour aider leurs conjoints mais également pour la prise en charge familiale. Les veuves travaillent pour la prise en charge des enfants. La présence de ces jeunes s'explique par le fait que ces femmes sont des déscolarisées.

2.1.4. Des revenus saisonniers modestes, reflet d'une production limitée

Le revenu des femmes rurales membres des coopératives vivrières de Sinfra est relativement faible comme l'illustre la figure 5 suivante.

Figure 5 : estimation des revenus des femmes productrices du vivrier à Sinfra



Source : Enquêtes de terrain 2021

Cette figure illustre l'estimation des revenus des femmes rurales par saison. 58,27 % de cette population féminine a un revenu compris entre 0 et 15 000 Fr/an. 17,02 % a entre 15 000 et 25 000 Fr. De 25 000 à 50 000 Fr nous avons 10,80 % de la population ; de 50 000 à 75 000 Fr nous avons 8,91 % contre 5 % de 75 000 à 100 000 Fr. Il faut cependant souligner que la majorité de ces femmes ont un revenu inférieur à 15000 Fr. Ce faible niveau de revenu aura comme première explication la faible production agricole et les contraintes d'accès aux ressources de productions. Par conséquent, ces femmes n'ont aucun compte d'épargne. 91,40 % de ces femmes enquêtées affirment ne pas avoir de compte d'épargne. Seulement, 8,60 % de ces femmes ont un compte d'épargne (Orange money, MTN

money et Moov Money). Ainsi d'autres utilisent le système traditionnel d'épargne basé sur les ''tontines''. Ces paramètres mettent en péril l'autonomisation économique des femmes rurales de Sinfra. Ce faible niveau d'instruction et de formation, conjugué à la modestie des revenus qui en découle, ne peut être dissocié des conditions dans lesquelles s'exerce concrètement l'activité agricole. Il convient dès lors d'examiner les contraintes qui pèsent sur la production du vivrier par les femmes, qu'elles soient d'ordre foncier, spatial ou matériel.

2.2. Contraintes d'autonomisation des femmes rurales des coopératives vivrières dans le Département de Sinfra

Cette partie de l'étude montre les obstacles à la production et à la commercialisation des produits des femmes membres et qui limitent leur autonomisation économique.

2.2.1. Des contraintes dans l'accès aux facteurs de production

Ces contraintes sont relatives aux obstacles coutumiers, aux surfaces dédiées à la production et les outils de travail. Selon la tradition coutumière en pays Gouro, les femmes ne disposent d'aucun droit sur la terre, qu'il s'agisse de la possession ou de l'héritage. Cette réalité constitue un frein majeur à l'accès de ces femmes aux ressources foncières de production. Un chef de tribu de Progouri confirme cet état de fait en ces termes : « la femme n'a pas droit à l'héritage, mais l'homme. Si, dans une famille, il n'y a pas de garçon, le père de famille est considéré comme sans héritier. » Ces propos sont corroborés par les présidentes des associations Moyé et Heyo-Enien, dont les terres cultivées proviennent de dons octroyés par des personnes de bonne volonté (membres de l'association ou chef de village). Quant à l'association Yaki-Tikpa, elle procède par la

location de parcelles auprès d'un exploitant malinké, lequel acquiert ces terres auprès des Gouro de la tribu Vinan, moyennant une somme de quarante mille francs CFA (40 000 F/hectare) par saison. L'association Tchiva de Beliata se distingue en revanche par la possession de terres qui lui sont propres. Se pose alors la question du mode d'accès individuel au foncier. L'analyse de notre échantillon révèle que 48,14 % des femmes enquêtées accèdent à la terre par location, tandis que 26 % en ont fait l'acquisition. Par ailleurs, 22 % bénéficient d'un accès par don temporaire, la majorité de ces dons émanant de personnes volontaires ou des maris et 3,04 % accèdent à la terre par voie d'héritage, celui-ci étant transmis par l'époux. À l'exception de la coopérative Tchiva de Beliata, qui détient des terres au nom de la coopérative elle-même, les autres structures telles que Moyé, Heyo-Enien et Yaki-Tikpa ne disposent d'aucune parcelle enregistrée au nom de la coopérative. Il en résulte que les superficies exploitées par les coopératives demeurent relativement faibles.

Les superficies de production de ces associations sont de petites tailles (Tableau 4).

Tableau 4 : superficies des coopératives des femmes dans les villages d'enquêtes

Villages/Campements	Associations de femmes	Membres de l'organisation	Superficies agricoles (ha)
Tchenankonankro	Moyé	39	0,25 ha à 0,50 ha
Kouakouyaokro	Yaki-Tikpa	40	0,50 ha à 0,75 ha
Beliata	Tchiva	40	0,50 ha à 1 ha
Akakro	Heyo Enian	60	0,25 ha à 0,50 ha

Source : Enquêtes de terrain 2021

L'analyse de ce tableau montre que les superficies des associations féminines de production vivrière sont de petites tailles. Ainsi, le maximum est de 1 ha et le minimum de 0,25 ha. Les associations d'Akakro disposent d'une superficie de 0,25 ha à 0,50 ha de terre contre Beliata entre 0,50 ha et 1 ha de terre et Tchenankonankro de 0,25 ha à 0,50 ha de terre pour leur production. Face à cette difficulté de terre cultivable, ces femmes décident de pratiquer la polyculture (association de culture vivrière). Toutes les coopératives des femmes (l'association Moyé, l'association Yaki-Tikpa, l'association Tchiva et l'association Heyo Enien) rencontrent d'énormes difficultés dans l'accès à la terre et cela est dû à la tradition coutumière locale. Par conséquent, elle limite la croissance de la production. En dehors de la tradition, l'évolution de l'économie de plantation pourrait expliquer la faible disponibilité des terres pour le vivrier.

Le matériel utilisé pour la production est rudimentaire. Il s'agit de la daba, la machette etc. (Planche de photo 1).

Planche photo 1 : outils de travail des femmes rurales à Sinfra (Akakro et Yaokro)



Cliché : K.T. Kra Août 2021

Les photos ci-dessous présentent le matériel utilisé par les femmes dans l'exercice de leurs activités agricoles. Cet outillage se compose essentiellement de la daba, de la machette, de la lime et d'une pompe de pulvérisation, autant d'instruments qui témoignent du caractère traditionnel de l'agriculture pratiquée. Or, cet équipement rudimentaire ne garantit guère une production vivrière optimale : les femmes rencontrent, de ce fait, d'importantes difficultés dans l'accomplissement des tâches champêtres et demeurent constamment exposées au risque de blessures. Cette réalité trouve vraisemblablement son explication dans l'insuffisance des moyens financiers dont disposent ces productrices pour acquérir un matériel de qualité destiné à l'entretien du sol. Elles ne recourent, à cet effet, qu'aux herbicides pour l'entretien de leurs parcelles. Par ailleurs, 93 % de ces femmes n'ont pas accès au crédit agricole, contre seulement 7 % qui en bénéficient. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs : le manque d'information sur l'existence même du crédit agricole, la méconnaissance de son importance pour l'amélioration des pratiques productives, ainsi qu'une certaine défiance à l'égard des questions de crédit bancaire. Quant aux 7 % de femmes ayant accès au crédit, elles indiquent solliciter principalement leur conjoint ou un membre proche de leur famille. Ces difficultés de production, qui limitent tant la quantité que la qualité des récoltes, ne s'arrêtent cependant pas au champ. Une fois la production obtenue, encore faut-il pouvoir l'écouler dans des conditions satisfaisantes ; se posent alors les contraintes économiques liées à la commercialisation des produits vivriers.

2.2.2. Des obstacles persistants à la commercialisation des produits vivriers

La petite quantité de production des femmes rurales est destinée à la commercialisation. Malheureusement, elles rencontrent plusieurs difficultés pour la commercialisation de leurs produits. Les routes menant aux zones de commercialisation vivrière ne favorisent guère la commercialisation des produits, en raison de leur état de dégradation avancé (photo 1).

Photo n° 1 : l'état de la route sur l'axe Sinfra-Akakro



Cliché : K.T. Kra Août 2021

L'analyse des lieux d'approvisionnement révèle que le mauvais état du réseau routier exerce un effet néfaste sur l'activité économique des femmes productrices et constitue le principal facteur de renchérissement des coûts de transport. En effet, la dégradation des voies ne permet pas aux camions d'accéder aisément aux lieux d'approvisionnement, contraignant ainsi les productrices à céder leur récolte de féculents (manioc, igname, banane) à des prix dérisoires. S'agissant des produits périssables (légumes et fruits), la situation s'avère plus préoccupante encore, les femmes cherchant à s'en défaire à tout prix afin d'éviter les pertes. Il en résulte une forte

instabilité des prix, ceux-ci fluctuant considérablement en fonction du temps d'écoulement.
Le mauvais état de la route entraine l'augmentation du coût du transport. Le tableau 5 suivant présente l'estimation des coûts de transports selon le type de marchandise.

Tableau 5 : prix des types de marchandise selon l'unité

Unité	Types de marchandise	Prix des transports
1 Sac de 120 kg	Bananes	1 500 Frs
1 Sac de 50kg	Placali non préparé	1 000 Frs
1 Voyage de tricycle de 1000 kg	Manioc frais	7 000 Frs
1 Carton de 50 kg	Tomates	1 000 Frs
1 Sac de 120 kg	Riz	2 000 Frs
1 Sac en filet de 50 kg	Gombo Frais	1 000 Frs

Source : Enquêtes de terrain 2021

Le coût du transport des marchandises varie en fonction du poids unitaire et de la typologie des produits vivriers transportés. Ainsi, le sac de 120 kg de bananes est facturé à 1 500 francs CFA, le sac de 50 kg de manioc fermenté à 1 000 francs CFA, le voyage en tricycle de 1 000 kg de manioc frais à 7 000 francs CFA, le carton de 50 kg de tomates à 1 000 francs CFA, le sac de 120 kg de riz non décortiqué (non transformé) à 2 000 francs CFA, et le sac en filet de 50 kg de gombo frais à 1 000 francs CFA. Cette cherté du coût de transport s'explique essentiellement par l'état dégradé du réseau routier. Pour cette raison également, le tricycle constitue le principal moyen de transport utilisé pour l'évacuation des produits (Photo 2). Il ressort ainsi que 90 % des femmes productrices des villages

enquêtés font recours aux tricycles pour l'évacuation de leurs produits.

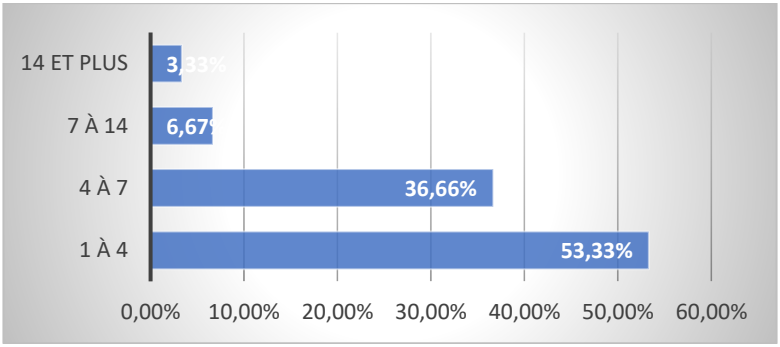
Photo 2 : les tricycles dans le transport des produits vivriers à Sinfra



Cliché : K.T. Kra Août 2021

L'écoulement des produits par les femmes rurales est un véritable défi pour elles. L'évacuation prend souvent plusieurs formes. Soit elles transportent elles-mêmes ces produits, soit elles empruntent des taxi-motos. Sur le marché, les femmes ont un véritable problème d'écoulement de leurs produits. L'estimation des jours d'écoulement des produits par les femmes indique que les jours peuvent aller jusqu'à deux semaines et plus (Figure 6).

Figure 6 : les fréquences d'écoulement des produits sur le marché



Source : Enquêtes de terrain 2021

Cette figure met en évidence la durée d'écoulement des produits sur les marchés, laquelle s'étend d'un jour à deux semaines, voire davantage. Ainsi, 53,33 % des femmes enquêtées déclarent que leurs produits sont écoulés dans un délai compris entre 1 et 4 jours, contre 46,67 % qui estiment que ce délai peut être plus long (36,66 % entre 4 et 7 jours ; 6,67 % entre 7 et 14 jours ; 3,33 % au-delà de 14 jours). Cette situation s'explique en grande partie par l'abondance de l'offre sur le marché, à laquelle s'ajoute une spéculation potentiellement importante. Par ailleurs, les productrices sont, la plupart du temps, peu informées des dynamiques du marché. De ce fait, les prix des produits connaissent des variations spatio-temporelles significatives, imputables à plusieurs facteurs. Il s'agit notamment du jeu de l'offre et de la demande, des imperfections structurelles du marché, des caractéristiques intrinsèques du produit, de la pression financière exercée sur le vendeur, ainsi que des prix pratiqués sur les marchés concurrents. Afin d'éviter des pertes inutiles, les femmes productrices sont fréquemment contraintes de céder leurs

produits à crédit qui demeurent souvent impayés à l'issue de la vente.

3. Discussion

3.1. Caractéristiques sociodémographiques des femmes des coopératives vivrières dans le département de Sinfra

Les résultats montrent que les femmes des coopératives vivrières de Sinfra présentent un profil largement analphabète (65,67 %) et faiblement qualifié (93 % sans formation professionnelle), majoritairement mariées (66 %) et de nationalité ivoirienne (87 %). Ce constat converge fortement avec celui de G. DIOMANDE (2024, p. 433) qui affirme que le niveau d'instruction des femmes de la commune de Biankouma est très faible, avec ¾ des femmes enquêtées analphabètes. C'est un écart de seulement quelques points avec Sinfra, qui suggère que le déficit éducatif féminin n'est pas un phénomène localisé mais bien une tendance structurelle du monde rural ivoirien. Cette convergence est renforcée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) (2012, p. 2), qui souligne que sur les 796 millions de personnes analphabètes dans le monde, deux tiers vivent dans les zones rurales. C'est également l'avis qu'a, A. SILUE et al. (2015, p. 57), qui confirment que dans le monde rural en Côte d'Ivoire, le niveau d'éducation est faible et touche particulièrement les femmes. Un point de tension mérite d'être relevé entre les auteurs cités. D'un côté, la FAO (2009, p. 1) souligne que le faible niveau d'éducation réduit les chances des femmes sur le marché de l'emploi, et le FIDA (2011, p. 1) précise que ces femmes ont nettement moins accès aux ressources et aux services dont elles ont besoin pour augmenter leur productivité et leurs revenus. De l'autre, J. PIERRE (2019, p. 6) relativise l'affirmation fréquemment

avancée selon laquelle les femmes produisent de 60 à 80 % de l'alimentation mondiale, en la validant seulement lorsqu'on parle de l'agriculture du continent africain. Cette nuance est importante : elle invite à ne pas généraliser abusivement le rôle des femmes rurales africaines à l'ensemble des agricultures mondiales.

3.2. Les contraintes de l'autonomisation des femmes des coopératives vivrières dans le département de Sinfra

Le second axe des résultats identifie les contraintes de l'autonomisation économique des femmes. Ce résultat s'inscrit dans une continuité argumentative : R. BIE (2024, p. 104) pense que l'un des enjeux de la quête d'émancipation financière chez les femmes rurales est leur volonté de sortir de la vulnérabilité économique, cette vulnérabilité résidant dans l'incertitude liée à leur accès à la terre. Selon l'OCDE (2011, p. 6), les hommes connaissent un traitement de faveur par rapport aux femmes, celles-ci assurant 50 % de la production alimentaire tout en ne possédant que 1 % des biens fonciers. J. PIERRE (2019, p. 9) confirme cette tendance en indiquant que dans six pays africains, les femmes représentent moins de 20 % de la propriété foncière agricole. La cohérence de ces trois sources, à des échelles différentes (nationale ivoirienne, continentale africaine, internationale via l'OCDE), donne une robustesse certaine au résultat de Sinfra concernant l'exclusion des femmes en pays Gouro de l'accès à la terre. A. REVENGA et al. (2012, p. 43) apportent une piste complémentaire en soutenant que pour limiter les inégalités au sein des ménages, il faut agir sur la croyance, les coutumes et l'éducation, et renforcer le droit de propriété des femmes. La FAO (2010, p. 12) va plus loin en estimant que si les femmes avaient un accès aux ressources agricoles au même titre que les hommes, leurs productions

pourraient surpasser celles des hommes. Une projection qui, bien que non vérifiée empiriquement à Sinfra, renforce l'argumentaire en faveur d'un accès foncier élargi. Sur la commercialisation, les résultats de Sinfra pointent le manque d'accessibilité aux voies de communication ainsi que les taxes et coûts de transport élevés comme freins majeurs. Or, cette conclusion contraste avec M. SOUMAHORO (2023, p. 142), pour qui les commerçantes du vivrier de la sous-préfecture de Bouaflé attestent que les revenus tirés du commerce du vivrier sont considérables. Par ailleurs, O. BERTRAND (2020, p. 28) relève que la plupart des organisations féminines sont confrontées à des difficultés d'accès aux crédits agricoles du fait de l'analphabétisme, ainsi qu'à des difficultés d'accès à l'information et à la formation, ce qui limite leurs opportunités. Enfin, J. DEKENS et al. (2014, p. 45) rappellent que malgré toutes ces contraintes, les femmes du monde rural jouent un rôle clé dans la production agricole vivrière, dans une perspective de croissance économique et de sécurité alimentaire.

Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que les femmes rurales membres des coopératives vivrières du département de Sinfra sont confrontées à de multiples contraintes qui freinent leur autonomisation économique. D'une part, leurs caractéristiques socio-éducatives et économiques révèlent un analphabétisme touchant près des deux tiers d'entre elles, limitant l'accès à la formation et à l'encadrement institutionnel. Sur le plan social, ces femmes sont majoritairement jeunes et en couple, assumant à la fois un rôle d'appui économique au conjoint et une charge familiale. Ces contraintes se traduisent par des

revenus saisonniers modestes, plus de la moitié des femmes percevant moins de 15 000 francs CFA. D'autre part, ces femmes subissent des discriminations foncières liées aux règles coutumières, un accès restreint aux crédits agricoles les maintenant dans des techniques traditionnelles. La dégradation des routes et le coût élevé du transport freinent la commercialisation des produits vivriers. L'ensemble de ces facteurs structurels maintient ces femmes dans une vulnérabilité économique persistante, malgré leur rôle déterminant dans la production vivrière et la sécurité alimentaire. Cette étude contribue à enrichir les connaissances sur les dynamiques de genre dans les espaces ruraux ivoiriens. Sur le plan pratique, elle offre aux pouvoirs publics, aux structures d'encadrement agricole et aux organisations de développement des éléments de diagnostic utiles pour orienter des politiques et programmes ciblés en faveur des femmes rurales du secteur vivrier. Il apparaît donc indispensable d'améliorer leur niveau d'instruction, de sécuriser leur accès aux ressources productives et de renforcer les dispositifs d'appui à la commercialisation pour favoriser une autonomisation économique durable.

Références bibliographiques

BERTRAND Oudin, 2020, « les segments amont et aval du marché agricole de Côte d'Ivoire », pp. 9-61. RCS LYON. Www. Blezatconsulting.fr.

DEKENS Julie et Vivek VOORA, 2014, *Femmes rurales, femmes de l'ombre : les partenaires clés du développement, 2014 The International Institute for Sustainable Development*, 6 p.

DIDR-OFPRA, 2017, *Conflits fonciers en zone rurale. Division d'information de la documentation des recherches*, 180 p.

DIOMANDE Gondo, 2024, « Contraintes socio-économiques et autonomisation des femmes rurales dans la Commune de Biankouma en Côte d'Ivoire », Revue Internationale de la Recherche Scientifique (Revue-IRS) - ISSN : 2958-8413, pp. 429-440.

FAO, 2009, *Les femmes et l'emploi rural*, 2 p.

FAO, 2010, « Le fossé hommes-femmes dans le secteur agricole : faits et chiffres », pp. 25-43.

FIDA, 2011, *Les femmes et le développement rural*, 4 pages.

Ministère du Plan et du Développement, Plan National de Développement, PND 2021-2025, tome 1 Diagnostic stratégique, 189 p.

N'GUESSAN BI Vami Hermann, 2011, *étude de l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau : application a l 'analyse du risque d'inondation dans le département de Sinfra*, programme international de formation sur le changement climatique, atténuation et adaptation 2010-2011, 42 p.

OCDE, 2011, *L'Autonomisation économique des femmes*, 37 p.

OIT, 2012, *L'autonomisation des femmes rurales, éliminer la pauvreté et la faim, libérer le potentiel des femmes rurales*, 4 p.

PIERRE Jacquemot, 2019, *Vers l'autonomisation des femmes en milieu rural*, 20 p.

REVENGA Ana, SHETTY Sudhir, 2012, « L'autonomisation des femmes, un atout pour l'économie », pp.40-43.

BIE Roméo, 2024, « Autonomisation financière des femmes rurales en Côte d'Ivoire : la résilience économique des femmes face aux inégalités sociales dans le village Gboapéloulé (Sous-préfecture de Zagoué dans la région du Tonkpi) », (Numéro 2 | 2024), ISSN : 2957- 9279, pp. 99-113.

SILUE Abou, DEDY Seri Faustin, DAYORO Arnaud Kevin, 2015, « les déterminants sociaux de la faible scolarisation en milieu

rural Senoufo », Rev. ivoir. anthropol. sociol. KASA BYA KASA, n° 30, pp.57-77, 2015 © EDUCI 2015

SOUMAHORO Manlé, 2023, *Autonomisation Socioéconomique des Femmes dans la Sous-Préfecture de Bouaflé : La Commercialisation du Vivrier Comme Alternative*, European Scientific Journal, ESJ, 19 (23), 129 p.